

## VOCABULAIRE ET LANGUE FRANCAISE - Gros mots, jurons, injures ou insultes ?

---

### LE GROT MOT

Un **gros mot** est grossier, c'est-à-dire cru, incorrect, indélicat, obscène, scatologique, vulgaire, par conséquent il offense la pudeur par son ignorance des codes de politesse et de bienséance.

C'est le domaine sexuel qui fournit le corpus le plus abondant.

C'est souvent par l'apprentissage et la pratique des gros mots que l'enfant transgresse ses premiers tabous et découvre l'usage de la liberté : ses gros mots font alors partie de ses premiers secrets et de ses premières expériences sur la puissance du verbal lorsqu'il prononce, plus ou moins innocent, une grossièreté en plein repas de famille.

Les trois gros mots les plus prononcés en France sont, selon une étude de 2009 : **merde, con et putain**.

### LE JURON

A l'origine, un **juron** permet de jurer, c'est-à-dire de prononcer le nom de Dieu dans des imprécations blasphématoires comme « Nom de Dieu », « Bordel de Dieu » mais sa définition s'élargit pour désigner une exclamation ou une interjection contenant des gros mots : « Et merde ! », « Putain de con ! ».

Il ne suppose pas d'autre destinataire que son propre émetteur.

Un juron est une brève exclamation, plus ou moins grossière, vulgaire ou blasphématoire, dont on se sert pour donner une intensité particulière à un discours, que cela soit pour exprimer ce qu'on ressent face à une situation donnée, pour manifester sa colère, son indignation ou sa surprise ou encore pour donner de manière générale plus de force à un propos.

Un juron peut éventuellement être interprété comme une insulte selon les circonstances dans lesquelles il est proféré. Cependant, de façon générale, le juron est une réaction devant une situation et ne vise pas, en principe, un destinataire particulier.

Beaucoup de jurons anciens sont blasphématoires. Lorsque l'Église exerçait son autorité au moins morale sur toute la société, il était interdit aux fidèles d'invoquer Dieu, donc de jurer, et d'utiliser à tort et à travers des mots du vocabulaire religieux. Jurer était donc un moyen de s'opposer à l'autorité de l'Église. S'exclamer « Nom de Dieu ! » c'était lancer un défi à l'Église et marquer son indépendance. Dans ces jurons anciens, on note souvent une déformation destinée à cacher la référence à Dieu ou à la religion en déformant le juron : *Jarnidieu/ Jarnibleu* (Je renie Dieu), *Morbleu* (*par la mort Dieu!*), *Palsambleu* (*par le Sang de Dieu!*), *Sacrebleu*, *Nom de diable* (*nom de Dieu*). On note le nombre d'occurrences où le nom de Dieu est remplacé par *bleu*. Des centaines de jurons ont ainsi été créés par déformation, combinaison, substitution, troncation, etc.

De même, au Québec, les jurons sont souvent des mots de la religion catholique déformés et utilisés de manière blasphématoire, et sont nommés « sacres ». Exemples : *Crisse* (pour Christ), *Tabarnak* (pour tabernacle), *Hostie ! Calice ! Ciboire ! Maudit !*

<http://www.je-parle-quebecois.com/videos/extrait-film-serie/le-top-5-des-sacres-quebecois.html>

### L'INJURE, L'INSULTE

Une **injure** est une parole offensante adressée délibérément à une personne dans le but de la blesser moralement, en cherchant à l'atteindre dans son estime de soi, son honneur ou sa dignité.

Une **insulte**, quasi synonyme d'injure, est cependant considérée comme une injure moins grave.